



Usage de fausse signature sur contrat de credit a consommation

Par **tourbillonbleu**, le **12/02/2010** à **12:49**

Bonjour,

j'étais marié en 1992 divorcé en 1999. mon ex épouse a contracté un crédit à consommation chez Finaref de environ 30000 francs en 1997 ou 1998, sous mon nom et son prénom sur son compte le crédit de la somme a été versé et les prélèvements mensuelle aussi, elle c'est servie de ma position (militaire: mes fiches de payes etc...) je n'est jamais signé ce contrat elle a signé emprunteur et coemprunteur aussi est ce que je suis dans l'obligation de payé c'est bêtise et la société peu se permettre de faire sa ? merci pour une réponse un renseignement.